

## **Attribution des contrats doctoraux de l'ED 113 – Année 2025**

Les auditions des candidats à un contrat doctoral auront lieu

**Le lundi 23 et le mardi 24 juin 2025**

**à partir de 9h30, en salle Perroy au centre Sorbonne**

### **1. Dossier de candidature**

Préalablement aux auditions, chaque candidat à un contrat doctoral devra transmettre à l'administration de l'École doctorale un dossier comprenant les pièces suivantes :

- un CV,
- un résumé du mémoire de M2,
- le relevé de notes officiel du M2,
- le sujet et le projet de la future thèse avec les noms du directeur et du laboratoire de rattachement.
- le projet de thèse sous la forme d'un document de 4 à 5 pages (entre 10 000 et 13 000 signes, espaces compris, police Times New Roman 12)
- la bibliographie complémentaire qui devra figurer en annexe et n'est pas incluse dans le décompte des signes.

Le dossier complet doit être envoyé par le candidat uniquement sous forme dématérialisée à l'adresse [ecole.doctorale113@univ-paris1.fr](mailto:ecole.doctorale113@univ-paris1.fr) en un seul fichier au format PDF. Un exemplaire PDF du mémoire de master 2 devra également être envoyé par le candidat à l'adresse indiquée.

**La date limite d'envoi du dossier à l'ED est fixée au**

**Lundi 16 juin 2025 à 16h.**

La liste définitive des candidats à un contrat doctoral est établie par la direction de l'École doctorale sur proposition des responsables de chaque spécialité de Master 2. **La liste établie par chaque responsable de master doit être fournie à l'École doctorale pour le lundi 16 juin 2025 au plus tard. Les candidats doivent avoir soutenu leur master 2 au plus tard le vendredi 13 juin.** Merci de bien vouloir veiller au respect de ces règles.

Les doctorants inscrits en 1<sup>ère</sup> année en 2024-2025 peuvent candidater aux contrats doctoraux mis au concours les 23 et 24 juin 2025.

**La procédure est la même pour tous les candidats.**

### **2. Auditions**

Le jury, émanation du conseil scientifique de l'ED, est constitué des membres enseignants chercheurs représentants des laboratoires. Le titulaire peut être remplacé par son suppléant. À l'issue des auditions des candidats, puis de la délibération du jury, la direction de l'ED propose l'attribution des contrats doctoraux (liste principale et liste complémentaire).

L'audition du candidat consiste en une présentation orale de 10 minutes (sans support numérique) suivie d'un entretien de 10 minutes avec les membres du jury.

L'horaire précis des auditions sera envoyé **par mail**.

Anne-Emmanuelle Demartini  
Directrice de l'École doctorale d'histoire - ED 113